

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE RWANDA APRÈS LE GÉNOCIDE :
GACACA, INGANDO ET BIOPOUVOIR

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN DROIT

PAR
FRÉDÉRIC PAQUIN

OCTOBRE 2007

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	iv
INTRODUCTION	1
PARTIE I – CADRE D’ANALYSE.....	10
Introduction.....	10
1 - Principes de méthode foucauldien.....	11
1.1 - Foucault, la vérité et le pouvoir	11
1.2 - Foucault, la généalogie et le triple passage à l’extérieur	13
2 - Biopouvoir : anatomo-politique et biopolitique.....	18
2.1 - L’anatomo-politique du corps humain (la discipline).....	18
2.2 - La biopolitique du corps-espèce (pouvoir régulateur)	24
2.3 - Le biopouvoir et la thanatopolitique.....	26
2.4 - Le biopouvoir et la justice transitionnelle.....	27
PARTIE II – LA STRUCTURE ET L’ADMINISTRATION DE L’APPAREIL ÉTATIQUE GÉNOCIDAIRE ET LA STRUCTURE ET L’ADMINISTRATION DES APPAREILS GACACA ET INGANDO	35
Introduction.....	35
1 - Commentaires préliminaires concernant l’histoire rwandaise.....	36
2 – L’histoire de la structure et de l’administration étatiques génocidaires.....	38
2.1 – La structure et l’administration étatiques précoloniales.....	38
2.2 – La structure et l’administration étatiques coloniales et postcoloniales	40
3 - La structure et l’administration des juridictions gacaca	49
3.1 - Introduction : les premières initiatives de justice transitionnelle	49
3.2 - Les juridictions gacaca.....	53
4 - La structure et l’administration des camps de solidarité (ingando)	59
5 – Conclusion	62

PARTIE III – LES PRATIQUES ÉTATIQUES IDENTITAIRES ANTERIEURES AU GENOCIDE ET LES PRATIQUES GACACA ET INGANDO	65
Introduction	65
1 - Les pratiques étatiques identitaires antérieures au génocide	66
1.1 – Les pratiques « étatiques » identitaires précoloniales du Royaume central	66
1.2 – Les pratiques étatiques identitaires coloniales	69
1.3 - Les pratiques étatiques identitaires postcoloniales (fin des années 1950- 1994)	72
2 - Les pratiques gacaca et ingando	82
2.1 – Les pratiques gacaca	83
2.2 – Les pratiques ingando	99
3 – Discussion sur la nature et l’objectif des normes gacaca et ingando	108
CONCLUSION	114
BIBLIOGRAPHIE	119

RÉSUMÉ

Ce mémoire examine deux institutions rwandaises de « justice transitionnelle » mises sur pied après le génocide de 1994, soit les juridictions gacaca et les camps de solidarité (*ingando*). Nous tentons de démontrer, dans un premier temps, que ces institutions gacaca et *ingando* s'inspirent essentiellement de pratiques étatiques antérieures qui permirent le génocide, et, dans un deuxième temps, que ces institutions constituent des pratiques de « biopouvoir » au sens foucauldien. La partie I du mémoire, consacrée à la présentation du cadre d'analyse, résume certains principes de méthode foucauldien - notamment l'approche généalogique-, et la notion de biopouvoir et ses pôles (« anatomo-politique » du corps humain et « biopolitique » du corps-espèce). Ensuite, à travers un exposé historique couvrant les périodes précoloniale, coloniale (1887-1961) et postcoloniale (1961 et s.), nous divisons notre analyse du phénomène gacaca / *ingando* en deux parties. Sous la partie II, nous comparons la structure et l'administration de l'appareil gacaca / *ingando* à la structure et à l'administration de l'appareil étatique utilisées lors du génocide, soit une structure hiérarchique pyramidale, autoritaire, et omniprésente sur le territoire. Sous la partie III, la comparaison se poursuit entre certaines autres pratiques - p. ex. pratiques éducatives, bureaucratiques, législatives, religieuses, et médiatiques - qui rendirent possible le génocide, et certaines pratiques gacaca / *ingando*, notamment : la compétence d'attribution gacaca ; la procédure d'aveu gacaca ; les enseignements historiques *ingando* ; et les initiatives promotionnelles (médiats et discours officiels gouvernementaux) liées aux gacaca et aux *ingando*.

Suivant le discours officiel du gouvernement rwandais - dirigé par le Front patriotique rwandais (FPR) depuis juillet 1994-, les gacaca et les *ingando* sont destinés, dans différentes mesures, à révéler la vérité, à punir les responsables, à réconcilier les Rwandais, et à assurer, ultimement, la transition vers un Rwanda démocratique et prospère. Cependant, après avoir constaté certaines contradictions entre ces objectifs officiels et certaines pratiques gacaca / *ingando*, au terme de notre analyse de l'ensemble de ces pratiques - et à titre d'alternative au discours gouvernemental rwandais officiel -, nous soutenons que l'appareil gacaca / *ingando* agit à titre de dispositif anatomo-politique et biopolitique et vise à imprégner le corps social rwandais de cinq normes (ou « vérités ») principales, soit : l'invalidité des divisions identitaires entre Hutus et Tutsis; le bien-fondé de l'identité nationale rwandaise; la vilenie des administrations passées hutues et coloniales, seules responsables du « mal rwandais »; le caractère indésirable d'une présence dominante hutue au gouvernement et, plus généralement, au pouvoir; et la nature légitime et bienveillante du gouvernement rwandais en place depuis la fin du génocide. Selon nous, ces normes s'harmonisent avec l'objectif suivant : assurer la pérennité du FPR (et des forces incarnées par cette formation) à la tête du Rwanda par l'emploi de mesures relativement douces et anonymes, mais extrêmement étendues, économiques et efficaces, qualités associées aux mécanismes de biopouvoir décrits par l'historien et philosophe Michel Foucault.

Mots clés : Rwanda - génocide - justice transitionnelle - gacaca - *ingando* - biopouvoir